



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le **Département : ARDECHE**
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_21-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_8_21**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruziers, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Présents : 26

Votants : 28

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISONARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

**Objet : SEBA révision des statuts
retrait de la commune de
Malbosc**

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Joël FOURNIER, Président, porte à la connaissance des membres le projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, qui vise principalement à :

- Autoriser le retrait de la commune de Malbosc pour la compétence 1 (eau potable _ production et distribution à l'usager) et la compétence facultative 2 (eau potable _ production et fourniture d'eau en gros) du syndicat ;
- Modifier en conséquence les annexes.

La proposition concernant le retrait de la commune de Malbosc a reçu un avis favorable du Comité syndical du SEBA dans sa séance du 22 septembre 2025.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer à son tour sur ces propositions dans un délai de trois mois, son avis étant réputé défavorable à défaut de délibération dans ce délai.

Les délibérations des collectivités adhérentes sont nécessaires pour mettre la situation en conformité avec les exigences légales qui prévoient l'adhésion à une seule collectivité en matière de distribution d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la révision des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche qui porte sur le retrait de la commune de Malbosc pour la compétence 1 (eau potable _ production et distribution à l'usager) et la compétence facultative 2 (eau potable _ production et fourniture d'eau en gros) du syndicat ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec la présente décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_21-DE

Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le